

Plus de deux mille emplois familiaux

Les emplois familiaux, notamment pour venir en aide aux personnes âgées, garder des enfants ou effectuer des tâches ménagères, ont diminué légèrement d'une année sur l'autre dans le Cher.

Selon les statistiques du ministère de l'Emploi, on recensait en moyenne entre janvier et septembre 745 emplois familiaux sous régime mandataire (emploi direct) contre 827 pour la période correspondante de 2003.

Pour le régime prestataire (emploi par le biais d'une association ou d'une entreprise agréée), les emplois familiaux atteignaient 1.480 contre 1.446 l'an dernier.

Dans le département voisin de l'Indre, on recensait 1.855 emplois familiaux sous régime mandataire et 1.613 sous régime prestataire contre respectivement 2.649 et 1.338.

Enfin, dans le Loir-et-Cher, on comptabilisait 1.603 emplois familiaux mandataires et 1.103 sous forme prestataire contre respectivement 1.964 et 1.251 entre janvier et septembre 2003.

Relancer l'emploi à domicile, telle est sans doute l'une des motivations du relèvement du plafond de la réduction d'impôt inclus dans la Loi de Finances 2005 dont le

définitif vient d'être adopté par les députés.

Relèvement du plafond de la réduction d'impôt

Selon le texte, les dépenses effectuées pour l'emploi d'un salarié à domicile directement, ce que l'on appelle les salariés sous régime mandataire, ou par l'intermédiaire d'une association ou d'une entreprise agréée (régime prestataire) ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50 % des dépenses engagées dans la limite d'un plafond annuel de 15.000 euros et non plus 10.000 euros, et de 20.000 euros et non plus 13.800 euros lorsque l'un des membres du foyer est invalide.

L'ampleur de cette réduction d'impôt ne devrait pas être neutre sur l'emploi et elle peut avoir pour effet de relancer la mécanique qui a tendance à s'essouffler si l'on considère les chiffres du ministère de l'Emploi arrêtés fin septembre.